



Bantzenheim, ça bouge

MARS
2021
n° 258

Horaires d'ouverture de la Mairie :

Du lundi au jeudi de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 17 h 00

Le vendredi de 10 h 00 à 13 h 00 - fermé l'après-midi

Tél. 03 89 26 04 21 - Mail : mairie-bantzenheim@wanadoo.fr

www.bantzenheim.fr

RECTIFICATIF HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BOUCHERIE DOPPLER Frères

Le lundi : la boucherie est fermée

Le mardi : 8 h 00 - 12 h 00 ; 14 h 30 - 17 h 45

Le jeudi : 14 h 30 (et non 14 h 10)

INSCRIPTIONS A L'ECOLE MATERNELLE

Les inscriptions auront lieu le **mardi 16 mars de 8 h à 16 h à l'école maternelle.**

Préalablement, les parents désirant scolariser leurs enfants à l'école maternelle de BANTZENHEIM doivent se présenter en mairie, muni :

- Du livret de famille,
- Du carnet de santé de l'enfant,
- D'une pièce d'identité de l'un des parents.

Une attestation d'inscription leur sera remise par le secrétariat de la mairie qui sera à présenter à la directrice de l'école maternelle le mardi 16 mars.

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC A OTTMARSHEIM

La poste d'OTTMARSHEIM a été labellisée France Service et donne accès aux services publics suivants :

- C.A.F. (Caisse d'Allocation Familiale)
- Pôle emploi
- C.N.A.M. (Caisse nationale d'assurance maladie)
- C.N.A.V. (Caisse nationale d'assurance vieillesse)
- M.S.A. (Mutualité Sociale Agricole)
- Ministère de l'Intérieur
- Ministère de la Justice
- D.G.F.I.P. (Direction Générale des Finances Publiques)
- Agirc Arrco (Retraite complémentaire secteur privé).

L'accès se fait sur place via un espace numérique, tout en bénéficiant de l'accompagnement d'un chargé de clientèle spécialement formé. Pour réaliser vos démarches, un espace confidentiel est prévu et vous permet de vous entretenir en présentiel ou en visio-conférence avec un expert.

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Le samedi de 9 h à 12 h

Contacts :

1 rue du Général de Gaulle à OTTMARSHEIM

Tél. 03 89 83 28 93

mail : msap.ottmarsheim@laposte.fr

MARCHE DU SAMEDI 13 MARS

Participation de l'association "Festivités et Traditions" qui vous proposera des tombolas.

GARDES MEDICALES

Pour connaître le médecin de garde, composez le 15.



Cabinet infirmier BANTZENHEIM : 06 95 48 21 15

Pour la pharmacie de garde, composez le 3237 ou consultez le site www.pharma68.fr

VENTE DE COMPOSTEURS PAR LE SIVOM DE L'AGGLOMERATION MULHOUSIENNE

A MULHOUSE :

13 rue de Pfastatt, ancien site industriel DMC, Bâtiment 57, rue des Brodeuses :

- Mercredi 24 mars de 14 h à 18 h
- Mercredi 7 avril de 14 h à 18 h
- Mercredi 21 avril de 14 h à 18 h
- Mercredi 26 mai de 14 h à 18 h
- Mercredi 9 juin de 14 h à 18 h
- Mercredi 23 juin de 14 h à 18 h



Le prix du composteur (400L) est toujours de 15€TTC.

Réservation obligatoire sur jetermoins.mulhouse-alsace.fr, ou par téléphone au 03 89 43 21 30.

Règlement par chèque bancaire uniquement, à l'ordre du Trésor Public.

LE SAC SOLIDAIRE



Soyons aux côtés des étudiants, ils sont notre avenir !

Action organisée par la "Communauté Solidaire Alsace" avec le soutien de la Commune de BANTZENHEIM.

Sac réutilisable en tissu ou boîte (préciser pour fille ou garçon) comprenant :

- 1 ticket resto ou un bon d'achat
- 1 produit d'hygiène (mousse à raser, gel douche, maquillage...)
- 1 livre ou magazine
- 1 denrée (boîte de conserve, pâtes, riz, biscuits...)
- Beaucoup de réconfort

Déposez vos dons à la Mairie de BANTZENHEIM du lundi au jeudi de 10 h à 12 h et de 14 h 30 à 17 h, le vendredi de 10 h à 13 h.

Date limite : le 30 mars 2021

UP DU RHIN / ANTENNE UP REGIO BANTZENHEIM

Au vu de la situation toujours aussi incertaine, des difficultés à replanifier les séances manquées et dans un souci d'anticipation, l'UP DU RHIN a pris la décision d'annuler toutes les activités qui ne peuvent être basculées en visio. Ainsi l'ensemble des 23 activités proposées par l'antenne UP REGIO DE BANTZENHEIM est annulé. Mais tout ne s'arrête pas pour autant ! De nombreux cours et conférences ont été transformés en visio pour vous permettre de poursuivre votre apprentissage en toute convivialité.

Retrouvez l'intégralité de la programmation visio à distance sous:

<https://www.universitepopulaire.fr/pages/a-distance-42.html>

JEU MELI-MELO DANS LE BULLETIN COMMUNAL

Vous l'avez sûrement remarqué, une erreur s'est glissée dans le méli-mélo du bulletin communal. Il manque la dernière case au mot A qui comporte 10 lettres et non 9.

Même si cela ne vous empêchait pas de trouver le mot mystère, nous prolongeons la durée du concours jusqu'au 31 mars. Car en plus de la surprise artisanale, nous avons à offrir 10 entrées... Gardons la surprise, ne révélons pas tout, mais c'est en lien avec la nature. L'attribution des lots se fera par tirage au sort parmi les bonnes réponses.

TRAVAUX RUE DES BERGERS, DU JURA ET DU NOUVEAU QUARTIER



Des habitants nous questionnent sur le déroulement des travaux en cours.

La Commune n'assure la maîtrise d'ouvrage (avec le Cabinet BEREST, Maître d'œuvre) que pour les travaux de voirie assurés par l'entreprise TEAM TP.

Aucune délégation ne lui est faite pour les travaux de raccordements téléphoniques ou électriques qui sont sous la responsabilité des concessionnaires respectifs.

Les dernières informations, en date du 19 février, concernant les travaux d'électricité sont les suivantes :

"Suite à la programmation arrêtée par ENEDIS, l'entreprise ETPE interviendra pour leur compte la semaine prochaine pour la suite des mises sous tension des réseaux BT (Basse tension). Ces interventions permettront de basculer les dernières habitations et de réaliser la dépose des réseaux aériens en suivant. L'ensemble des travaux devrait être terminé au plus tard fin mars 2021."

S'il en est de même pour le réseau téléphonique, cela permettra à l'entreprise de voirie de pouvoir achever ses travaux d'enrobés, conditionnés par l'enlèvement au préalable des poteaux supports de lignes.

Nous espérons que ces précisions permettront de lever les questionnements en cours.

Pour la Commune de BANTZENHEIM,
E. ZANINETTI, Adjointe chargée des travaux

BALAYAGE DES RUES

La balayeuse passera dans les rues du village le

lundi 29 mars.

Les rues devront **OBLIGATOIREMENT** être dégagées la veille de son passage.

